

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 15 Juillet 2013

Ordre du Jour :

- Droits de Prémption
- Convention transfert de compétence assainissement
- Décision modificative M 49
- Augmentation de loyer : M. Gérard
- Projet fonds de concours Alès Agglomération
- Choix logiciels de gestion Mairie
- Acquisition détachement de parcelle cédée par Réseau Ferré de France au Conseil Général
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe,

Excusé : Trillon Christian, Weiss David,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 17.07.2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant à la Maîtrise d'œuvre du projet école
- Présentation du rapport sur l'eau et l'assainissement
- Achat d'un véhicule pour le service technique
- Projet de modification du tracé du GR 6.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord.

<p><i>Délibération N°78/2013</i> <i>Droits de Prémption</i></p>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de prémption sur :

- L'immeuble cadastré Section AL, numéros 684 et 687, lieudit « Le Village » vendu par la SAS HECTARE à SAS TOITS de France.
- L'immeuble cadastré Section AK, numéro 2365, lieudit « Fondarène », vendu par M. Gilles PONT à M. et Mme Guylain ROHAUT.

<p><i>Délibération N°79/2013</i> <i>Convention transfert de compétence assainissement</i></p>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 13 Février 2013 numéro 2013-044-0002 portant approbation des statuts d'Alès Agglomération.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer avec la communauté d'Alès Agglomération la convention de transfert d'actif et de passif de l'assainissement ainsi que tous actes juridiques afférents, nécessaires dans le cadre des transferts de compétence.

Délibération N°80/2013
Décision Modificative M49

Le Conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité au budget M49, la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

- | | |
|-------------------------------|----------|
| - Article 041 Dépenses inv. | + 39 000 |
| - Article 041 Recettes Inv. : | + 39 000 |

Délibération N°81/2013
Augmentation de loyer : M. Gérard

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit les loyers ci- après :

- Loyer de M. Christian GERARD

Loyer non augmenté depuis le 1^{er} Août 2012, indice de référence 1^{ème} trimestre :

475.02 € X 1.54% (7.31 €) = 482.33 € applicable au 1^{er} Août 2013.

Délibération N°82/2013
Projet fonds de concours Alès Agglomération

Monsieur le Maire expose au conseil que conformément :

- à la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186/1 portant attribution de fonds de concours.
- A l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les

communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2013 validant le montant maximum attribué aux communes membres en fonction de leur strate de population.

La Commune de Lézan va bénéficier pour 2013 d'un fonds de concours pour l'investissement d'un montant de 8 000 € et qu'il convient de déterminer l'opération d'investissement qui en bénéficiera.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'affecter ce fonds de concours au projet d'extension et mise en conformité « accessibilité handicapé » de l'école de Lézan.

Le Conseil après avoir délibéré, décide d'affecter le fonds de concours 2013 attribué par la Communauté « Alès Agglomération » au projet d'extension et mise en conformité « accessibilité handicapé » de l'école de Lézan.

Délibération N°83/2013
Choix logiciels des gestion Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions adressées par les sociétés informatiques pour la fourniture de logiciels de gestion de la Mairie.

Trois sociétés ont été consultées, deux ont répondu à l'appel d'offres pour la fourniture d'un logiciel de facturation pour la cantine et le Centre de Loisirs, d'un pack logiciels mairie, et d'un logiciel de transmission « ACTES », les propositions sont les suivantes :

- BERGER LEVRAULT : 15 962.89 € TTC.
- JVS MAIRISTEM : 10 337.63 € TTC

Le Conseil, après délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de JVS MAIRISTEM, moins disant, pour un montant total TTC de 10 337.63 €.

Autorise le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à intervenir

Délibération N°84/2013
Acquisition détachement de parcelle cédée par Réseau Ferré de France au Conseil Général

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier adressé par la Société Yxime agissant au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France relatif au projet de cession des parcelles issues de l'emprise de la voie ferrée d'Anduze à Vézénobres, au Conseil Général.

La parcelle de terrain sise en face de l'Allée de la Gare et jouxtant la parcelle numéro 558 et la voie de chemin de fer présente un intérêt pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du village.

La commune pourrait se porter acquéreuse de ladite parcelle; étant précisé que le courrier reçu est un courrier d'information et ne constitue pas pour RFF une obligation de vendre en faveur de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de se porter acquéreur de ladite parcelle telle que définie sur le plan joint.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès de Réseau Ferré de France aux fins d'un détachement de parcelle issu du numéro 2098 Section AD.

Délibération N° 85/2013
Avenant à la Maîtrise d'œuvre du projet Ecole

Monsieur Philippe TALAGRAND présente au Conseil l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du projet extension de l'école.

Lors de la consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, le montant prévisionnel des travaux était de 300 000 € HT. Le marché avait été attribué avec un taux de rémunération global de 9 % sur la base du montant prévisionnel, ce qui correspondait à un forfait provisoire de rémunération de 27 000 € HT.

Le montant des travaux est fixé à 500 000 € HT. Compte tenu de la nouvelle enveloppe, M. Olivier RAMPON, maître d'œuvre consent un rabais portant le taux de rémunération définitif à 8,56 %.

Le forfait de rémunération est arrêté à la somme de $500\,000 \text{ € HT} \times 8,56 \% = 42\,800 \text{ € HT}$.

Le montant de l'avenant est donc de 15 800 € HT.

Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le présent avenant pour la somme de 15 800 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à intervenir.

Délibération N° 86/2013
Présentation du rapport de l'eau et l'Assainissement

Conformément à la réglementation, Monsieur Philippe TALAGRAND présente au Conseil les rapports de l'eau et l'assainissement pour l'année 2012.

Il est à noter que suite aux travaux de réhabilitation réalisés sur le réseau d'eau potable, une amélioration conséquente du rendement est constatée.

Les rapports sont consultables au secrétariat de Mairie.

Délibération N° 87/2013
Achat d'un véhicule pour le service technique

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un camion Mercedes à benne est vendu par le CAT des Gardons moyennant un prix HT de 6 000 €.

Ce véhicule compléterait l'équipement du service.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide d'acquérir ledit véhicule pour un montant HT de 6 000 € et autorise Monsieur le Maire a signer tous actes nécessaires à intervenir.

Délibération N° 88/2013
Projet de modification du tracé du GR 6

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le projet de modification du tracé du GR 6. Le tracé actuel passant le long du Gardon serait dévié depuis Cardet par le Chemin de Costelongue pour ensuite traverser le village.

Le Conseil émet un avis favorable pour cette modification mais souhaite qu'un rendez-vous sur site soit programmé avec le technicien du Conseil Général en charge du dossier afin de délimiter le tracé définitif. M. Eric Saint Pierre rencontrera le technicien.

Questions diverses

- ✓ L'entreprise Bourrelly débutera le 16 juillet les travaux de goudronnage du programme 2013 de voirie.
- ✓ Mme Sylvie Carrasco : le Centre de Loisirs a débuté le 8 juillet 2013. On enregistre une bonne fréquentation. Madame Anne LEFRANC assure la direction du Centre pendant les vacances. Prochainement sortie : visite de la Ferme aux crocodiles.
- ✓ Mme Maryline Aubrun : La fête des 5 et 6 juillet organisée dans l'enceinte du parc du château a été très conviviale. Le son et lumière au château a répondu au cahier des charges. L'équipe du comité des fêtes est remerciée pour son investissement dans la réussite de cet évènement.
- ✓ M Eric Saint-Pierre : le nouveau plan de ville a été édité.

78/2013	Droits de préemption
79/2013	Convention transfert de compétence assainissement
80/2013	Décision Modificative M 49
81/2013	Augmentation de loyer : M. Gérard
82/2013	Projet fonds de concours Alès Agglomération
83/2013	Choix logiciels de gestion Mairie
84/2013	Acquisition détachement de parcelle cédée par Réseau Ferré de France au Conseil Général
85/2013	Avenant la à Maîtrise d'œuvre du projet école
86/2013	Présentation du rapport de l'eau et l'assainissement
87/2013	Achat d'un véhicule pour le service technique
88/2013	Projet de modification du tracé du GR 6

Signatures des membres présents à la séance

Eric TORREILLES

ASTIER Jean-Louis

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FESQUET Pascal

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

Frédéric GOSSE

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe